



**Le préfet de La Réunion  
Le préfet de Mayotte**

**La préfète, administratrice supérieure des Terres australes et antarctiques françaises**

### **Conseil maritime ultramarin du bassin Sud océan Indien**

#### **Procès-verbal de la séance plénière du 8 octobre 2019**

La 5<sup>e</sup> séance plénière du Conseil maritime ultramarin du bassin Sud océan Indien (CMUB) s'est tenue le mardi 8 octobre 2019 à l'Hôtel Mercure Créolia à Saint-Denis (La Réunion). 71 personnes étaient présentes dont 49 membres dotés du droit de vote auxquels s'ajoutent 4 pouvoirs. Le quorum, fixé à la moitié des 71 membres est donc atteint. La liste des présents figure en annexe 1 du présent procès-verbal et celle des excusés et des pouvoirs en annexe 2. Comme le stipule le règlement intérieur, les procès-verbaux, avis, recommandations et autres documents émis par le conseil sont publiés sur la page suivante du site internet de la Direction de la mer Sud océan Indien (DMSOI) – onglets Développement durable en mer > Politiques publiques maritimes > Le Conseil maritime ultramarin du bassin Sud océan Indien (CMUB) : [séances plénières du CMUB](#)

#### **Ouverture de la séance**

M. Jacques BILLANT, préfet de La Réunion, indique que les échanges du jour porteront essentiellement sur le document stratégique de bassin maritime (DSBM), outil de planification maritime retenu par la France pour le bassin Sud océan Indien et ayant vocation à proposer une vision partagée du milieu marin qui doit être préservé tout en étant créateur d'emploi, respectueux des identités culturelles et générateur d'opportunités de coopération régionale.

Il revient également sur les lignes directrices nationales et évoque les travaux menés depuis la dernière séance plénière de novembre 2018 qui seront présentés aujourd'hui.

Pour terminer, il cite quelques sujets majeurs pour La Réunion comme le chapitre « économie bleue » du contrat de convergence et transformation de La Réunion, le projet Océan Métiss, les énergies renouvelables, le plan d'avenir de la pêche réunionnaise.

M. Jean-François COLOMBET, préfet de Mayotte, précise que ce CMUB est décisif pour Mayotte et salue la présence de ses représentants. En effet, avec les espaces maritimes de Mayotte, la France dispose d'une porte sur le Canal du Mozambique. Il aborde ensuite 3 enjeux majeurs pour Mayotte :

- la protection et la préservation de l'environnement avec sa ZEE se superposant intégralement avec un parc naturel marin et l'un des plus grands lagons du monde doté d'une biodiversité remarquable. Mais des menaces pèsent sur ces espaces et une lutte pour les éliminer est engagée avec l'ouverture de chantiers : braconnage des tortues marines, mauvais état des masses d'eau, réseaux d'assainissement, collecte et traitement des déchets, habitat illégal.
- la prévention des risques et la gestion du trait de côte, avec notamment le sujet du nouveau volcan sous-marin.
- le développement de l'économie mahoraise, la pêche en particulier constituant un potentiel de croissance et devant donc faire l'objet d'une stratégie volontariste.

Mayotte doit trouver sa place dans un ensemble régional avec des infrastructures adaptées notamment au niveau du port de Longoni.

Il termine en invitant le CMUB à être un organe de décision politique donnant un cap aux habitants de ce bassin.

Mme Evelyne DECORPS, préfète, administratrice supérieure des Terres australes et antarctiques françaises (TAAF), indique que le CMUB est important pour ces territoires même s'ils ne comportent pas d'habitants car c'est la seule instance qui permet de les réunir tous autour de cet enjeu majeur qu'est la préservation et la valorisation du milieu marin, sachant qu'au niveau mondial les experts prévoient une chute drastique de la biodiversité marine dans les prochaines décennies. Elle rappelle l'observatoire unique que constituent les TAAF qui couvrent une étendue allant des régions tropicales aux zones subantarctiques.

Elle revient sur le sujet des tortues, suivies de près avec notamment la collaboration des FAZSOI dans les îles Éparses qui constituent maintenant un sanctuaire pour ces tortues mais aussi pour certaines espèces d'oiseaux et poissons.

Mme Yolaine COSTES, vice-présidente du Conseil régional de La Réunion, reconnaît l'importance de travailler à l'échelle de la grande zone océan Indien avec le CMUB et également le projet Océan Métiss, concernant la planification spatiale maritime, dont un deuxième volet à venir permettrait d'associer les travaux du CMUB et d'Océan Métiss.

La Réunion, tout en veillant à la préservation de la biodiversité, a besoin de créer de l'activité génératrice de valeur ajoutée au regard du taux de chômage élevé, notamment en développant une économie autour de la croissance bleue en partenariat avec l'État au travers de l'Institut Bleu créé en 2018 pour regrouper tous les acteurs concernés.

M. Mohamed SIDI, vice-président du Conseil départemental de Mayotte, salue le travail réalisé dans les ateliers. Il est nécessaire d'avoir aujourd'hui des éléments de connaissance de notre bassin maritime pour envisager un développement tout en préservant la biodiversité. Il revient sur les priorités évoquées par M. le préfet : Mayotte doit se saisir des opportunités qui se présentent (exemple du nouveau volcan sous-marin) pour mobiliser les outils pertinents concernant notamment la surveillance des espaces, le développement et la coopération.

## **1. Présentation du résumé de l'état des lieux réalisé par les bureaux d'étude**

*(cf. document de séance sur le site internet de la DMSOI : « État des lieux du bassin maritime Sud océan Indien – Éléments de synthèse »)*

Il est rappelé que ce résumé de l'état des lieux avait été souhaité par les membres du CMUB lors de la précédente séance plénière en novembre 2018. Dans le projet de document stratégique (DSBM), il sera renommé « état des lieux – éléments de synthèse » et prendra en compte des actualisations transmises par les membres du CMUB jusqu'au mercredi 23 octobre 2019.

Pour Mayotte, il est indiqué de bien s'assurer de prendre en compte les nouveautés comme le volcanisme sous-marin et l'intégrer dans les enjeux majeurs à figurer dans le document de synthèse et pour les TAAF l'inscription au patrimoine de l'UNESCO.

## **2. Définition de la stratégie** *(cf. présentation « 1 – Élaboration du document stratégique de bassin maritime » sur le site internet de la DMSOI)*

- **Point d'avancement sur les travaux menés**, présenté par la DMSOI
- **Présentation par le bureau d'études du travail sur les sujets prioritaires**, sur la base du document de synthèse des ateliers de travail *(cf. document de séance sur le site internet de la DMSOI : « Éléments de stratégie pour le bassin maritime Sud océan Indien »)*

### Questions-réponses

#### **Thème 1 : Protection de l'environnement et qualité des sites**

- UICN – M. Grégoire SAVOUREY : il serait opportun de pouvoir faire figurer des actions concrètes dans ce document ainsi que des pistes de financement.

- SYPRAL – M. Axel HOAREAU : les éléments relatifs au continuum terre-mer ne ressortent pas de manière explicite sur le volet environnement. Il est répondu que ce sujet est traité dans le thème lié aux risques.
- Université de Mayotte – Mme Esméralda LONGEPEE : le terme « capacité de charge » semble peu adapté à cette échelle, c'est une notion critiquée et critiquable car elle n'intègre pas les possibilités d'adaptation et d'innovation. Propose d'utiliser le terme résilience par exemple.
- IFREMER – Mme Magali DUVAL : un vocabulaire a été défini de façon partagée lors des ateliers, il convient de bien le reprendre dans le document de travail.
- Maire de SADA – Mme Anchya BAMANA : sur les déchets, ne pas oublier que tout ce qui n'est pas éliminé sur terre finit en mer. Pour rappel, l'Europe a défini des cadres réglementaires qu'il convient de décliner à Mayotte. Il s'agit d'une problématique majeure qui doit être prioritaire. A Mayotte, le sujet est très grave car un grand nombre de matériels sont importés, mais il n'existe pas de filières d'élimination, notamment pour le plastique.
- Préfet de Mayotte – M. Jean-François COLOMBET : certains aspects du document supra doivent se décliner en politiques publiques par sous bassins, et faire l'objet de plans d'actions spécifiques adaptées à Mayotte.
- Directeur de la DMSOI – M. Eric MEVELEC : le DSBM doit notamment être décliné à des échelles politiques cohérentes suivant les objectifs et cadres d'actions.

Sur la question des déchets plastiques, le sujet n'était pas apparu comme sensible lors du lancement de la rédaction de l'état des lieux du bassin (2107-2018) mais la situation a évolué dans le bon sens pour la prise en compte de cet enjeu

- Ligue régionale de voile – M. Dominique ALINCOURT : sur le sujet patrimoine, des films pour faire mieux connaître la mer au public sont réalisés en lien avec un réseau d'acteurs. Des partenariats sont à mettre en place à l'échelle de La Réunion dans un premier temps, mais élargissement envisageable à l'échelle du bassin.
- CFDT Mayotte – M. Ali DJAROUDI : Il est important d'aller plus loin dans la connaissance du milieu marin

## **Thème 2 : Prévention des risques et gestion du trait de côte**

- M. MEVELEC : les références à « zéro déchets » et « zéro risques » sont tirées de la « Trajectoire 5.0 » pour les Outre-mer (NB : lancée en avril 2019 par le Gouvernement)
- Université de Mayotte – Mme Esméralda LONGEPEE : les mangroves occupent 30 % du littoral à Mayotte et sont très fréquentées par la population. Le sujet prioritaire concernant les milieux côtiers pourrait ainsi intégrer le terme « mangrove » en plus des plages et eaux côtières.
- Représentant des EPCI de Mayotte – M. Zainouline ANTOYISSA : il faudrait mentionner le sujet du rejet des eaux usées qui n'est pas mentionné.
- M. MEVELEC : pour rappel, le DSBM constitue un document supra que le SAR devra prendre en compte.
- Préfet de Mayotte – M. Jean-François COLOMBET : 19% des eaux de baignade sont de qualité moyenne ou mauvaise à Mayotte, 140 M€

disponibles pour un plan d'urgence qu'il faut maintenant mettre en œuvre (incluant la question des rejets d'eau en mer).

### **Thème 3 : Connaissance, recherche, innovation, éducation et formation**

- DEAL Réunion – M. Pascal TALEC : présente le système d'information sur le milieu marin (SIMM). Confié à l'AFB, ce portail va être ouvert prochainement sur la biodiversité et les usages. La zone océan Indien constitue une zone pilote.
- Université de Mayotte – Mme Esméralda LONGEPEE : souligne des lacunes concernant la recherche en sciences humaines et sociales (résilience sociétale, sciences sociales autres que l'économie...).
- Parc naturel marin de Mayotte – M. Régis MASSEAU : demande si les données « biomasse » (produit de pêche) sont intégrées aux bases de données. Mme Magali DUVAL indique que cela est pris en compte.
- École d'apprentissage maritime de Mayotte (EAM) – M. Eric BELLAIS : les sujets prioritaires semblent cohérents, avec un point de vigilance sur la disponibilité et compatibilité des capacités d'accueil (place, bourses, hébergement...). L'école de Majunga à Madagascar a perdu son accréditation aux standards internationaux, et il ne reste que les 2 écoles de Mayotte et La Réunion (EAM de La Réunion). Il existe également un bassin d'emploi dans les métiers liés aux loisirs maritimes.
- M. MEVELEC : rappelle la création engagée du lycée de la mer à La Réunion
- Cluster maritime de La Réunion - M. CERISOLA : sur l'ensemble de ces sujets, il convient maintenant de mettre en place des plans, programmes et actions de manière concrète (après le Grenelle de la mer, les États généraux de l'Outre-mer...).
- M. MEVELEC : la présence de tous en nombre témoigne de la volonté d'avancer et mettre en place des actions. Mais la concertation menée aujourd'hui est nécessaire pour aboutir au DSBM.
- Région Réunion – Mme Yolaine COSTES : un travail de coordination est bien réalisé à La Réunion entre le CMUB/DSBM et le projet Océan Métiss. On doit aussi travailler au niveau de tous les territoires de l'océan Indien car l'océan n'a pas de frontières. Sur le sujet des données (cf outil Seasktech d'Océan Métiss), attention toutefois à ne pas nous fragiliser dans le cadre de l'ouverture des données qui pourraient être utilisées par nos concurrents.  
Sur la formation, il a été d'abord été choisi comme stratégie d'attendre les entreprises pour former, il faut maintenant faire l'inverse. Et sur ce point le campus des métiers de la mer est pertinent car on a besoin de formations et de personnes bien formées.  
Enfin, l'élaboration de documents stratégiques est indispensable pour parler un langage commun et porter les messages à l'international. Mais il faut aussi donner confiance à la population et passer à des actions concrètes dans la mise en œuvre.
- Maire de SADA – Mme Anchya BAMANA : pour donner confiance à la population, il est important de sensibiliser et faire découvrir la mer à la population. Au final, sur une petite île comme Mayotte, la population n'est pas vraiment tournée vers la mer (peu d'enfants savent nager). De même, il est à souligner le manque d'infrastructures pour l'éducation (cas des piscines...).

- CFDT Mayotte – M. Ali DJAROUDI : Sur l'aquaculture à Mayotte, on a l'ambition de reprendre la production en allant vers la recherche pour identifier les nouvelles espèces à produire.
- M. MEVELEC : Sur la sensibilisation du public, parmi les actions concrètes proposition de travailler sur les aires marines éducatives (AME), certaines existant déjà, notamment à Mayotte qui a reçu un trophée (commune d'Acoua)
- Réserve marine Réunion – Mme Karine POTHIN : La Réunion compte 4 AME.
- Conseil départemental de Mayotte – M. Mohamed SIDI : au niveau de la coopération, il convient d'élargir le cercle des partenaires car Mayotte ne fait pas partie de la Commission de l'Océan Indien (COI)
- Mme Yolaine COSTES : rappelle l'existence des outils de financement du FED et du FEDER INTERREG pour bien associer tous les territoires du bassin
- Museum national d'histoire naturelle (MNHN) – Mme Nathalie BECKER : Quand on indique des éléments non exhaustifs préciser que ce sont des exemples. Et comment seront prises en compte les remarques de ce jour dans la modification ?

#### **Thème 4 : Développement durable des activités économiques en lien avec le milieu marin**

- CRPMEM Réunion – M. Nicolas HIBON : sur la pêche, être cohérent avec les plans en cours comme le plan d'avenir pour la pêche mais aussi le plan d'équipement des ports de pêche.
- M. Eric MEVELEC : le DSBM ne se substituera pas aux plans pêche.
- Parc naturel marin de Mayotte – M. Régis MASSEAU : le code rural et de la pêche maritime doit être appliqué (cf. thoniers senneurs seychellois qui viennent pêcher dans les 100 milles).
- EAM Mayotte – M. Eric BELLAIS : Mayotte souffre d'un manque de ports de plaisance et d'aires de carénage.
- Mme Yolaine COSTES : souhaite de consacrer plus de place au risque requin même si le sujet est délicat.

En conclusion de cette séquence d'échanges, M. le préfet de La Réunion indique que les points soulevés seront pris en compte, ce sera le rôle de la Commission permanente.

### **3. Modification du règlement intérieur et élection des membres de la Commission permanente**

À la suite du renouvellement des membres du CMUB par arrêté inter-préfectoral du 5 avril 2019, il est nécessaire de renouveler également la Commission permanente.

Au préalable, M. le préfet de La Réunion propose de modifier le règlement intérieur du CMUB pour porter à 23 le nombre de ces membres.

Vote : la modification est approuvée à l'unanimité

La liste des candidats, qui se sont déclarés préalablement à la séance plénière à la suite de l'appel à candidatures, est projetée sur écran et complétée en séance par de nouvelles candidatures. Le nombre de candidatures recueillies étant de 23, la liste entière est soumise au vote.

Vote : la composition de la Commission permanente est approuvée à l'unanimité

Pour faire suite aux débats précédents sur l'élaboration de la stratégie pour le bassin, M. le préfet de La Réunion propose ensuite à l'assemblée de donner mandat à cette nouvelle Commission permanente à l'effet de poursuivre l'élaboration du DSBM, notamment de finaliser le projet qui sera soumis à l'évaluation de l'Autorité environnementale. La Commission permanente pourra émettre des avis sur les travaux intermédiaires d'élaboration du projet de DSBM à l'exclusion de l'avis sur le document final.

Vote : la proposition supra est approuvée à l'unanimité

La délibération du conseil n°1 annexée à ce procès-verbal reprend ces trois votes et présente en particulier la liste des membres de la nouvelle Commission permanente.

#### 4. Élection des représentants du CMUB au collège des collectivités territoriales du CNML

La désignation de nouveaux représentants du collège des collectivités territoriales au Conseil national de la mer et des littoraux (CNML) est également nécessaire. Deux postes sont à pourvoir et des suppléants peuvent être désignés. À la suite de l'appel de candidatures, les personnes suivantes se présentent et sont élues à l'unanimité :

Titulaires : Mmes Patricia COUTANDY et Anhya BAMANA  
Suppléants : Mme Yolaine COSTES et M. Ahmed DAROUECHI

Cette élection fait l'objet de la délibération n°2 du Conseil annexée à ce procès-verbal.

#### CONCLUSION

M. le préfet de La Réunion conclut la séance en indiquant que dans cet exercice il ne s'agit pas de s'arrêter aux détails mais plutôt de porter les sujets prioritaires et de se mettre d'accord sur les grands éléments de réponse que l'on entend apporter dans la stratégie. Certaines actions sont déjà réalisées, d'autres en cours ou à initier.

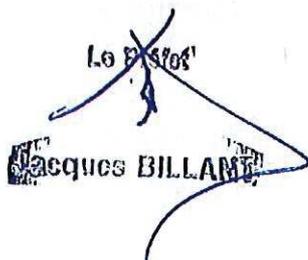
Les travaux de la commission permanente seront transmis à l'autorité environnementale fin décembre 2019. Chaque membre du CMUB en recevra une copie. A la suite et après la consultation du public et les autres mesures de concertation, le CMUB sera réuni en formation plénière pour valider le document final, avant signature par les préfets, en fin de 3ème trimestre 2020.

Il conviendra en parallèle d'établir un plan de communication vers les élus locaux, les entreprises et le public.

La séance est levée à 17h07

A Saint-Denis de La Réunion, le 23 JAN. 2020

Le préfet de La Réunion

Le 23/01/2020  
  
Jacques BILLANT

Le préfet de Mayotte

  
Jean-François COLOMBET  
MAYOTTE 21

La préfète, administratrice  
supérieure des TAAF

La Préfète, administratrice supérieure  
des Terres australes et antarctiques françaises

  
Evelyne DECORPS

# ANNEXE 1

## Liste des présents

<b>Collège 1 : représentants de l'État</b>		
<b>Nom</b>	<b>Structure</b>	<b>Qualité</b>
M. Jacques BILLANT	Préfecture La Réunion	Préfet La Réunion
M. Benoît HERLEMONT	Préfecture La Réunion	SGAR adjoint La Réunion
M. Jean-François COLOMBET	Préfecture Mayotte	Préfet Mayotte
Mme Evelyne DECORPS	TAAF	Préfet, administrateur TAAF
Capitaine de vaisseau Bruno SCIASCIA	Commandement de Zone Maritime (CZM)	Commandant de zone maritime
M. le commissaire Sébastien TARQUIS	Commandement de Zone Maritime (CZM)	Chef du bureau de l'action de l'État en mer
M. Eric MEVELEC	DMSOI	Directeur
M. Jérôme LAFON	DMSOI	Directeur adjoint
M. Michel GORON	DMSOI	Chef de l'UT Mayotte
Mme Annick SIMON	DMSOI	Chargée de mission « animation des politiques publiques maritimes »
M. Jean-Michel MAURIN	DEAL La Réunion	Directeur
M. Pascal TALEC	DEAL La Réunion	Chargé de mission « qualité des eaux littorales »
M. Nicolas DELONCLE	DEAL Mayotte	Chef Service prévention des risques et environnement
<b>Collège 2 : représentants des collectivités territoriales et de leurs regroupements</b>		
Mme Yolaine COSTES	Conseil régional de La Réunion	Vice-présidente
M. Mohamed SIDI	Conseil départemental de Mayotte	6ème Vice-président
Mme Patricia COUTANDY	Maires des communes de La Réunion	Adjointe au maire de Sainte Suzanne
M. Ahmed DAROUECHI	Maires des communes de Mayotte	Maire de Acoua
Mme Anhya BAMANA	Maires des communes de Mayotte	Maire de Sada
M. Olivier RIVIERE	Etablissements publics de coopération intercommunale de La Réunion (EPCI)	Vice-président de la CASUD
M. Zainoudine ANTOYISSA	Etablissements publics de coopération intercommunale de Mayotte (EPCI)	Pdt communauté communes Centre Ouest
<b>Collège 3 : représentants des entreprises présentes dans le bassin</b>		
M. Etienne NAUDE	Directoire du Grand Port Maritime de La Réunion (GPMDLR)	Directeur de l'Aménagement et du Développement Durable
M. Laurent PINAULT	Union des Armateurs à la Pêche de France (UAPF)	Représentant d'un adhérent
M. Nicolas HIBON	Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins (CRPMEM) de La Réunion	Secrétaire général
M. Moubtadi MOUSSA	Chambre de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Aquaculture de Mayotte (CAPAM)	Pêcheur
M. Laurent VIRAPOULLE	Syndicat des Armements Réunionnais de Palangriers Congélateurs (SARPC)	Vice-président
M. Maurice CERISOLA	Cluster maritime de La Réunion	Président
M. Sébastien CAMUS	Cluster maritime de La Réunion	Président de Réunionner et Evamer
M. Jérôme VUILLEMIN	Pôle compétitivité QUALITROPIC	Directeur
M. Bernard ROBERT	Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) de La Réunion	Membre élu
M. Vincent LIETAR	Délégué gestionnaire du port de commerce de Mayotte	Directeur développement et infrastructures
M. Axel HOAREAU	Syndicat Professionnel des Activités de Loisirs à La Réunion (SYPRAL)	Président
M. Gaël VALLEE	Syndicat des Energies Renouvelables (SER)	Responsable de l'agence océan Indien
M. Philippe LELEU	Union Maritime Interprofessionnelle port de la Réunion (UMIR)	Président
M. Christian CORRE	Union Maritime de Mayotte (UMM)	Secrétaire général

<b>Collège 4 : représentants des organisations syndicales de salariés</b>		
<b>Nom</b>	<b>Structure</b>	<b>Qualité</b>
M. Issoufi ABDALLAH	CAPAM, collège des marins salariés	pêcheur
M. Laurent CUISSARD	Confédération Générale des Travailleurs à La Réunion (CGTR)	
M. Jean-Jacky CAMATCHY	Confédération Française des Travailleurs Chrétiens de La Réunion (CFTC)	
M. Jean-Paul LIXIVEL	Confédération Française Démocratique du Travail à la Réunion (CFDT)	
M. Salimo HASSANI	Confédération Générale des Travailleurs à Mayotte (CGT-Ma)	
M. Ali DJAROUDI	Confédération Intersyndicale de Mayotte, Confédération Française Démocratique du Travail (CISMA-CFDT)	Conseil en développement des entreprises à la CCI
Mme Dhoimrati MTRENGOUENI	Union Départementale – Force Ouvrière (UD-FO) de Mayotte	
<b>Collège 5 : représentants des associations et fondations de protection de l'environnement littoral ou marin, ou d'usagers de la mer et du littoral</b>		
M. Grégoire SAVOUREY	Comité français de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN)	Chargé de mission biodiversité
M. Jean-Claude MARTIGNE	Vie Océane	
M. François BACQUE	Société Nationale de Sauvetage en Mer (SNSM)	Délégué interdépartemental La Réunion-Mayotte
M. François CARTAULT	Association Sciences Réunion	Président
M. Eric BELLAIS	Association pour la Formation et le Développement Maritime et Aquacole de Mayotte (AFODEMA)	Directeur de l'EAM
M. Tugdual POIRIER	Fondation d'entreprises des mers australes	Directeur Cap Bourbon
Mme Julie MARTIN	Association Globice	Directrice administrative
M. Régis MASSEAU	Parc naturel marin de Mayotte	1er Vice-président
Mme Karine POTHIN	GIP réserve marine de La Réunion	Directrice
M. Pascal VIROLEAU	Association Iles Vanille	Directeur
M. Jean-Marc CHAREL	Fédération Française d'Etudes et de Sport Sous-Marin (FFESSM)	Président du Comité Régional d'Etudes et de Sport Sous-Marin
M. Dominique ALINCOURT	Fédération Française de Voile (FFV)	Président de la ligue régionale de voile
M. Fabien LEPELIER	Fédération Française Motonautique (FFM)	
<b>Collège 6 : personnalités qualifiées</b>		
Mme Esméralda LONGEPEE	Université de Mayotte	Maître de conférence
Mme Magali DUVAL	Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (IFREMER)	Déléguée pour La Réunion
Mme Nathalie BECKER	Muséum national d'histoire naturelle (MNHN)	
<b>Autres</b>		
M. Johnny RAMALINGOM	DMSOI	Chargé de mission
Mme Sophie PITON	DMSOI	Adjointe service AMGM
Mme Marine JASPERS	DMSOI	Chef service affaires économiques
Mme Anna SZEGVARI-MAS	Région Réunion	
M. Antoine NOUVELLON	GPMDLR	Referent thematique
M. Hadadi ANDJILANI	Conseil départemental de Mayotte	Chef de cabinet
M. Rémi BELON	BRGM	Chef de projet
M. Didier VISNELDA	Conseil départemental de La Réunion	Mission Aménagement Développement
Mme Marion CHATEAUNEUF	Délégation Mayotte	Chargée de communication
Mme BAMANA	Délégation Mayotte	
M. Jean-Sébastien PHILIPPE	BIOTOPE	Chef de projet
M. Matthieu SOUQUET	BIOTOPE	Directeur

## ANNEXE 2

### Séance plénière du Conseil maritime ultramarin du bassin Sud océan Indien (CMUB) Mardi 8 octobre 2019

#### Liste des membres excusés et pouvoirs

- Mme Emmanuelle HOAREAU, Armateurs de France
- M. Philippe MATHIS, Association Villes et Ports,
- M. Michel CHARPENTIER, Naturalistes de Mayotte
- M. Ludovic FRERE ESCOFFIER, WWF, pouvoir à M. Grégoire SAVOUREY
- Mme Véronique LAGOURGUE, FFCK, pouvoir à M. Dominique ALINCOURT
- M. Sébastien JACQUEMET, Université de La Réunion, pouvoir à Mme Nathalie BECKER
- Mme Pascale CHABANET, IRD, pouvoir à Mme Magali DUVAL
- M. Kévin SAMYN, BRGM

**TOTAL pouvoirs : 4**





## CONSEIL MARITIME ULTRAMARIN DU BASSIN SUD OCEAN INDIEN

Séance du 8 octobre 2019

Délibération n° 01 / 2019

### Modification du règlement intérieur et Commission permanente

Le Conseil maritime ultramarin du bassin Sud océan Indien délibérant valablement,

- VU le code de l'environnement notamment les articles R 219-1-15 à R 219-1-28 relatifs aux Conseils maritimes ultramarins ;
- VU l'arrêté inter-préfectoral n° 1606 du 3 septembre 2015 modifié portant création et composition du Conseil maritime ultramarin du bassin Sud océan Indien ;
- VU l'arrêté inter-préfectoral n° 595 du 5 avril 2019 modifié portant désignation des membres du Conseil maritime ultramarin de bassin Sud océan Indien ;
- VU le règlement intérieur du Conseil maritime ultramarin du bassin Sud océan Indien validé en séance plénière le 14 décembre 2016 ;
- VU les candidatures recueillies pour la Commission permanente

DECIDE :

ARTICLE 1 Au premier alinéa de l'article 6 du règlement intérieur le mot « quinze » est remplacé par « vingt-trois »

ARTICLE 2 Une commission permanente est créée et comprend les membres suivants :

Collège 1, représentants de l'État :

Le préfet de La Réunion ou son représentant

Le préfet de Mayotte ou son représentant

La préfète, administratrice supérieure des TAAF, ou son représentant

Collège 2. représentants des collectivités territoriales et leurs regroupements :

Mme Yolaine COSTES  
Mme Patricia COUTANDY  
M. Ahmed DAROUECHI  
Mme Anhya BAMANA

Collège 3. représentants des entreprises :

M. Etienne NAUDE  
M. Bertrand BAILLIF  
M. Laurent VIRAPOULLE  
M. Maurice CERISOLA  
M. Christian CORRE

Collège 4. représentants des organisations syndicales :

M. Issoufi ABDALLAH  
M. Barthélémy HOARAU  
M. Ali DJARUDI  
Mme Dhoimrati MTRENGOUENI

Collège 5. représentants des associations, fondations et usagers :

M. Michel CHARPENTIER  
M. Eric BELLAIS  
M. Tugdual POIRIER  
Mme Véronique LAGOURGUE

Collège 6. personnalités qualifiées :

Mme Esméralda LONGEPEE  
Mme Pascale CHABANET  
Mme Magali DUVAL

ARTICLE 3: Il est donné délégation à la Commission permanente à l'effet d'émettre des avis sur les travaux intermédiaires d'élaboration du projet de DSBM à l'exclusion de l'avis sur le document final.

Fait à Saint-Denis de La Réunion, le **21 OCT. 2019**

Le préfet de La Réunion,

Le préfet de Mayotte,

La préfète, administratrice supérieure des TAAF

Pour le Préfet  
le Secrétaire Général  
pour les Collectivités Régionales

P. NAUGI

Jean-François COLOMBET

La Préfète, administratrice supérieure  
des Terres australes et antarctiques françaises

Evelyne DECORPS



Séance du 8 octobre 2019



## CONSEIL MARITIME ULTRAMARIN DU BASSIN SUD OCEAN INDIEN

Séance du 8 octobre 2019

Délibération n° 02 / 2019

### Désignation des représentants du bassin maritime Sud océan Indien au Conseil national de la mer et des littoraux (CNML)

Le Conseil maritime ultramarin du bassin Sud océan Indien délibérant valablement,

- VU le code de l'environnement notamment les articles R219-1-15 à R219-1-28 relatifs aux Conseils maritimes ultramarins ;
- VU la loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité hommes-femmes, notamment son article 74 ;
- VU le décret n°2011-637 du 11 juin 2011 modifié relatif aux attributions, à la composition et au fonctionnement du Conseil national de la mer et des littoraux ;
- VU le décret n°2015-354 du 27 mars 2015 relatif à l'égal accès des femmes et des hommes aux commissions et instances consultatives ou délibératives placées auprès du Premier ministre, des ministres ou de la Banque de France ;
- VU l'arrêté ministériel du 27 octobre 2015 fixant la liste des organismes représentés au sein du Conseil national de la mer et des littoraux ainsi que le nombre de leurs représentants ;
- VU la circulaire du Premier ministre n°5780/SG du 2 avril 2015 relative à la parité entre les femmes et les hommes au sein des commissions administratives ;
- VU l'arrêté inter-préfectoral n° 1606 du 3 septembre 2015 modifié portant création et composition du Conseil maritime ultramarin du bassin Sud océan Indien ;
- VU l'arrêté inter-préfectoral n° 595 du 5 avril 2019 modifié portant désignation des membres du Conseil maritime ultramarin de bassin Sud océan Indien ;
- VU le règlement intérieur du Conseil maritime ultramarin du bassin Sud océan Indien ;



Séance du 8 octobre 2019

CONSIDERANT la nécessité de procéder à la désignation de nouveaux représentants du bassin maritime Sud océan Indien au Conseil national de la mer et des littoraux (CNML) en raison du renouvellement complet des membres du CMUB par arrêté interpréfectoral en date du 5 avril 2019 ;

CONSIDERANT l'appel à candidature effectué auprès des sept titulaires et des sept suppléants du collège des élus du CMUB ;

CONSIDERANT les 4 candidatures exprimées ;

DESIGNE à l'unanimité des membres présents, représentés ou ayant donné mandat, les membres suivants pour représenter le bassin maritime Sud océan Indien au sein du Conseil national de la mer et des littoraux (CNML) :

Titulaires :

- Mme Patricia COUTANDY
- Mme Anchya BAMANA

Suppléants :

- Mme Yolaine COSTES
- M. Ahmed DAROUECHE

Fait à Saint-Denis de La Réunion, le 21 OCT. 2019

Le préfet de La Réunion.

Pour le Préfet  
le Secrétaire Général  
pour les Affaires Régionales

Patrick GAUCI

Le préfet de Mayotte,

Jean-François COLOMBET

La préfète, administratrice  
supérieure des TAAF

La Préfète, administratrice supérieure  
des Terres australes et antarctiques françaises

Evelyne DECORPS

